

*Questions orales***LES JEUNES**

LE TEXTE D'UNE LETTRE DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État chargée de la Jeunesse. Je veux lui donner une occasion de se reprendre parce qu'elle a très gravement induit la Chambre en erreur, et je suis tout à fait sérieux, pendant la période des questions.

La ministre a reconnu avoir écrit une lettre à ses collègues du cabinet. A son avis, seulement un mot de cette lettre était une erreur.

Vu que toute cette lettre porte sur la politique de parti, qu'elle commence par des allusions à un programme politique et qu'elle contient ces phrases, monsieur le Président . . .

Mme Mailly: Elle l'a déjà dit.

M. Broadbent: Je m'en remets à votre décision, monsieur le Président.

M. le Président: Le député sait que son préambule est très long. Peut-il poser sa question?

M. Broadbent: La ministre dit dans sa lettre:

Le caucus a besoin d'outils pour maintenir ses liens politiques avec les jeunes . . .

Il est important de fournir un appui aux efforts de recrutement des fédérations des jeunes progressistes conservateurs . . .

Lequel de ces nombreux mots constitue une erreur?

M. Rodriguez: La lettre au complet.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je me suis excusée de tout ce qui, dans cette lettre, aurait pu . . .

M. Rodriguez: Toute la lettre.

Mme Champagne: . . . être considéré comme imbu de sectarisme.

Il me semble très important pour les membres de tout caucus de rester en contact avec les jeunes. J'imagine que le chef du Nouveau parti démocratique le demande à ses propres députés.

Nous travaillons de concert avec les jeunes Canadiens. Maintenant qu'ils savent ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous continuerons à faire pour eux, je peux comprendre pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique s'inquiète.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre.

Étant donné que cette lettre est une tentative flagrante d'utilisation de fonds publics pour essayer de recruter des jeunes pour le parti conservateur du Canada, le vice-premier ministre admettra-t-il que cela constitue un abus des pouvoirs et responsabilités d'un ministre et priera-t-il le premier ministre du Canada de demander la démission de ce ministre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne vois pas ce

que le député et ses collègues qui applaudissent veulent de plus. La ministre a honnêtement et immédiatement . . .

M. Broadbent: Elle s'est fait prendre.

M. Nielsen: . . . reconnu être l'auteur de la lettre, elle a admis que c'était une erreur et elle s'est excusée.

Je suis certain que même le chef du parti néo-démocrate fait parfois des erreurs humaines pour lesquelles il doit présenter des excuses.

M. Broadbent: Lorsque l'on est au cabinet, on démissionne, monsieur.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ABSENCE DE PROFESSIONS DOMINÉES PAR DES FEMMES DANS LA LISTE DES PERSONNES GARANTÉES DES DEMANDES DE PASSEPORT

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser ma question au ministre responsable de la Condition féminine.

Le ministre sait-il que les professions ou groupes autorisés à se porter garants des demandes de passeport sont pratiquement sans exception dominés par des hommes et que la profession d'infirmière, par exemple, ne figure pas sur cette liste? Que compte faire le ministre au sujet de cette discrimination apparente, bien qu'involontaire, perpétrée contre la moitié de la population?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé la question qui, réflexion faite, me paraît bien fondée.

Je m'engage à en parler à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de qui relèvent les passeports, et à revoir la liste en fonction de ce qui vient de m'être signalé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DES FORCES CANADIENNES DE SUMMERSIDE—LA CONSTRUCTION D'UN MESS INTÉGRÉ

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'avais une question à poser au ministre de l'Agriculture concernant les pommes de terre. Cependant comme il est absent je poserai une autre question au ministre de la Défense nationale.

Le 24 janvier 1985, le gouvernement avait annoncé la construction d'un nouveau mess intégré à la base des Forces canadiennes de Summerside. Les travaux devaient commencer en octobre 1986. Ces travaux vont-ils commencer tel que prévu?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Malheureusement, monsieur le Président il m'est impossible de répondre à cette question pour l'instant. Je prends note de la question du député et aussitôt que j'aurai obtenu les renseignements demandés, je les lui transmettrai.